



THE
EUROPEAN
LOTTERIES

FOR THE BENEFIT OF SOCIETY

LA CHARTE DU SPORT DES LOTTERIES EUROPÉENNES 2012

AU BÉNÉFICE DU SPORT EUROPÉEN ET
DE SES DÉVELOPPEMENTS FUTURS



THE
EUROPEAN
LOTTERIES

FOR THE BENEFIT OF SOCIETY

Vu le rôle important tenu par le sport dans la société, tel que reconnu par le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne;

Vu le modèle sportif européen structuré comme un système ouvert et pyramidal basé sur la solidarité entre le sport professionnel et le sport amateur, et mettant prioritairement l'accent sur les résultats sportifs;

Vu les initiatives déjà prises par les Membres EL en coopération avec les fédérations internationales et des organisations sportives quant à la surveillance des paris sportifs et à l'établissement de programmes d'éducation;

Attendu que, depuis des décennies, les Membres EL contribuent très largement au développement durable du sport de masse et du sport amateur et ont ainsi participé au développement du modèle sportif européen;

Attendu que de nombreux Membres EL soutiennent depuis longtemps le développement du sport en organisant des paris sportifs sous la forme de paris mutuels puis plus tard également de paris à cotes fixes;

Etant donné que de tels jeux étaient organisés de façon à créer une activité de divertissement attractive et à faible risque pour la société, ainsi qu'à permettre à des parieurs raisonnables de trouver un surcroît d'implication dans les compétitions sportives sur lesquels ils pariaient;

Etant donné que les paris sportifs autorisés, notamment sous de nouvelles formes, tels qu'opérés par les Membres EL dans le cadre de la politique de régulation en vigueur sur leur territoire, ne créent, en tant que tels, aucun risque tout en contribuant largement à la promotion d'un sport sûr et en bonne santé grâce à des dispositifs de financement adéquats;

Etant donné que tout ceci résulte du fait que les Membres EL qui opèrent des paris sportifs sont unis par le respect des législations et régulations sur les paris, de la mise en place d'un jeu responsable, de principes éthiques d'un haut niveau d'exigence, des valeurs sportives et de l'intégrité du sport;

Etant donné que la contribution des Membres EL au développement durable du sport est donc fortement conditionnée par le respect de ces principes et de ces valeurs;



THE
EUROPEAN
LOTTERIES

FOR THE BENEFIT OF SOCIETY

Attendu que personne, aujourd'hui, ne peut nier que ces principes et ces valeurs sont menacés;

Etant donné que, principalement à cause des opérateurs illégaux sur Internet, les paris sportifs sont devenus une activité de jeu d'argent mondialisée et parfois même un produit financier à risque élevé, parfois partiellement sous contrôle du crime organisé, mettant ainsi en danger les valeurs et objectifs fondamentaux du sport, et plus généralement de la société dans son ensemble;

Etant donné que l'avenir du sport, en raison notamment de la croissance du problème complexe de la manipulation des rencontres à l'échelle mondiale, devient incertain;

Etant donné que EL et ses Membres sont d'avis que, dans le respect du principe de subsidiarité active et du cadre réglementaire qui leur est applicable, tout en respectant le principe d'indépendance du sport, une action est requise d'urgence pour rétablir et renforcer le rôle et les valeurs du sport, mais aussi pour garantir la protection de la société;

EL et ses Membres appellent toutes les parties prenantes, les autorités publiques, les organisations sportives et les fédérations (internationales), les sportifs et en premier lieu les athlètes à renforcer leur coopération afin de faire respecter les valeurs du sport et en particulier son intégrité.

EL et ses Membres s'engagent à soutenir activement le sport en contribuant à l'adoption et à la mise en place de mesures à même de protéger son intégrité et, ce faisant, permettre au modèle sportif européen de poursuivre son développement;

EL et ses Membres pensent qu'il est essentiel que l'organisation de paris sportifs s'effectue dans le cadre d'une régulation stricte, responsable, prenant en compte l'intérêt des consommateurs, avec l'ambition de soutenir le sport tout en évitant par ailleurs une commercialisation excessive.

Ainsi, EL et ses Membres, dans le respect de la compétence des Etats membres et des régulateurs nationaux selon le principe de subsidiarité, préconiseront la mise en place d'une offre de paris sportifs clairement définie et correctement régulée, en incluant les paris mutuels et les paris à cotes fixes sur les sports majeurs et autres compétition de plus haut niveau, delà mise en place d'une procédure permettant de déterminer les conditions d'autorisation des paris en direct, et enfin l'interdiction de certaines formes de paris telles que les bourses d'échanges de paris (betting exchanges) et les paris-fourchettes (spread betting).



THE
EUROPEAN
LOTTERIES

FOR THE BENEFIT OF SOCIETY

EL et ses Membres s'engagent à soutenir la création d'une agence/observatoire européenne, avec des financements provenant des revenus des paris sportifs, afin de surveiller les questions et les risques potentiels en matière d'intégrité du sport.

EL et ses Membres appellent les Etats membres à introduire dans leur législation une obligation juridique pour tous les opérateurs de paris sportifs de signaler les paris suspects dans les cas qui seront définis par la loi, afin de contribuer à la lutte contre la manipulation des rencontres.

EL et ses Membres demandent aux Etats membres de prendre toutes les mesures nécessaires et de faire usage de tous les moyens requis pour garantir la bonne application des lois, pour informer et protéger les consommateurs.

EL et ses Membres s'engagent à respecter des règles précises dans le domaine du sponsoring sportif, évaluant notamment les différents niveaux de risque que le sponsoring est susceptible de générer, et ce afin d'éviter des conflits d'intérêts ou des délits d'initiés liés à une relation spécifique avec un club sportif, un sportif ou une fédération sportive.

EL et ses Membres réitèrent leur engagement à poursuivre le partenariat structurel qu'ils ont avec le mouvement sportif, dans la lignée du modèle sportif européen, et à maintenir dans la durée leur contribution financière au profit du sport de masse et du sport amateur.

Ainsi, conformément aux principes adoptés par la présente, plusieurs éléments soulignant en détail les engagements pris sont joints en annexe, et font partie intégrante de la présente Charte.

Ces annexes seront mises à jour et révisées régulièrement par un groupe d'experts composé d'opérateurs de loterie et de représentants du mouvement sportif, un rapport sur la mise en place de ce groupe par les membres signataires sera présenté à ce titre au Comité Exécutif d'EL et communiqué lors de l'Assemblée Générale.

EL et les Membres signataires de la présente Charte s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre des principes de cette Charte dans leur propre juridiction et, lorsque nécessaire, au niveau de l'Union européenne.

EL et les Membres signataires de la présente Charte appellent les organisations sportives européennes à souscrire aux principes de cette Charte du sport de manière à ce qu'elle soit bénéfique pour le sport européen et ses développements futurs.
